

RAPPORT ANNUEL 2023

Chiffres clés
Moments forts de l'année 2023
Les actions de la fédération
Les actions de nos adhérents
Production et mobilisation de logements26
Gestion locative adaptée et transition énergétique
Accompagnement et Accès aux droits
Représentations régionales
Initiatives locales
Partenaires40
Centre de formation42
Communication44
Organisation

Entretien

Thierry DEBRAND, Président de La Fapil



1. Un mot pour résumer l'année 2023 ?

L'année 2023 a été dense. Nous avons continué de nous mobiliser pour appuyer nos adhérents dans la mise en œuvre des principes du Logement d'Abord à travers l'organisation de temps d'échange entre associations, via le Centre de formation ou par la diffusion de diverses publications. Dans un contexte social compliqué, une inflation qui continue à être forte, et une crise de l'immobilier qui touche tous les territoires, l'action de nos associations a permis de sortir de la pauvreté des milliers de personnes au parcours de vie chaotique.

L'année a également été marquée par des projets de loi allant à l'encontre des valeurs partagées par les adhérents de la Fapil – lois Kasbarian-Bergé, loi Immigration – et contre lesquelles la Fapil s'est mobilisée avec ses partenaires.

2. Quel premier bilan faites-vous de ce deuxième Plan Logement d'Abord ?

La création et la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord par le gouvernement depuis 2017 est une reconnaissance du bien-fondé de notre approche et dès son lancement, la Fapil s'est activement engagée dans sa mise en œuvre. Grâce à notre expérience, notre fédération est considérée par l'État comme un partenaire fiable pour l'épauler dans l'atteinte des objectifs fixés par le Plan, notamment ceux liés à l'intermédiation locative. Le nouveau Plan quinquennal pour le Logement d'Abord a été lancé en 2023 et la Fapil prend toute sa part dans la mise en œuvre.

Ce nouveau Plan s'inscrit dans la continuité du précédent, les objectifs en matière de production de logements en pension de famille, en matière de développement de l'intermédiation locative ont été réaffirmés et nous pouvons nous en satisfaire. Nous regrettons néanmoins l'absence d'objectifs chiffrés pour le développement du PLAI adapté. Par ailleurs, les objectifs en Intermédiation locative ne pourront être atteint sans une politique cohérente en matière de captation dans le parc privé, il est indispensable de conjuguer la mise en place d'un dispositif plus incitatif que le Loc'avantages avec une maîtrise des prix du marché via l'encadrement des loyers, de la location saisonnière, etc.

3. Le label AIVS® a fêté ses 30 ans, quel regard portezvous sur leur évolution et leur positionnement sur les territoires ?

La Fapil a créé et déposé le label AIVS® il y a plus de 30 ans. Depuis 1993, ce réseau ne cesse de se développer pour répondre toujours mieux aux défis posés par la crise du logement. Notre réseau compte à ce jour 55 AIVS®, soit une augmentation de près de 20 % en 5 ans à la faveur du développement de l'IML ces dernières années. Grâce aux AIVS®, plus de 28 000 ménages ont maintenant un logement digne et un parcours de vie stabilisé.

Les AIVS® répondent aux besoins en logement des ménages mais également aux enjeux des territoires. Elles sont des partenaires privilégiés des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique de l'habitat. De nombreuses communes se heurtent à une dévitalisation de leur centre, à un

taux de vacance élevé, à une concentration de l'habitat dégradé. En facilitant l'arrivée et le maintien de ménages dans des logements du parc privé en diffus, les AIVS® apportent une solution concrète à ces enjeux.

4. Une loi Logement, la première depuis longtemps, est annoncée pour cette année, quelle est votre réaction ?

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, cette loi reste en suspens, mais la Fapil reste inquiète du message qu'elle porte. Alors qu'il est plus que jamais nécessaire de défendre un grand plan pour le logement, elle remet en question le modèle français du logement social et tous les efforts réalisés ces dernières années pour plus de transparence et d'équité dans l'accès au parc social. Le choc d'offre ne doit pas se faire contre les locataires mais au contraire répondre aux besoins des ménages les plus fragilisés par la vie.

Membre du Conseil national de l'habitat, nous avons voté contre ce projet de loi lors de la séance du 24 avril 2024, pour lequel le CNH a finalement donné un avis défavorable, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

5. Pourquoi de plus en plus d'associations rejoignent la Fapil ? Quel est le profil des récentes adhésions ?

Notre réseau compte à ce jour 137 associations. Nous sommes ravis d'attirer de plus en plus d'acteurs locaux dans notre réseau! C'est la preuve que les services et outils de la fédération sont adaptés à leurs besoins et que nos actions auprès des décideurs publics sont entendus par tous.

Les récentes adhésions renforcent notre présence dans les zones rurales et d'outre-mer : nous avons récemment accueilli le CLLAJ Martinique, qui a reçu une labellisation AIVS® et l'association Le Premier Pas, active dans l'Isère. Nous entretenons des échanges constructifs avec d'autres associations qui souhaiteraient intégrer notre réseau pour bénéficier de l'expérience de ses membres mais également pour y partager leur expertise.

6. Nous lançons la construction du nouveau projet fédéral, dans quel but?

La Fapil a récemment fêté ses 35 ans et se lance aujourd'hui dans la construction de son projet stratégique 2025 - 2030. À travers ce projet, il s'agit de travailler avec l'ensemble des adhérents sur ce que doit être la Fapil ces prochaines années en matière d'appui

aux associations qui agissent dans un contexte de plus en plus contraint, en matière de plaidoyer dans un contexte de crise aiguë du logement, etc.

Nous invitons l'ensemble de nos adhérents et leurs salariés et bénévoles à participer au projet fédéral : que vous soyez administrateur, directeur, travailleuse sociale, gestionnaire, chargé administratif, communicant, etc., votre avis compte pour imaginer ensemble la Fapil des cinq prochaines années!

7. Un dernier mot?

À l'heure où nous publions ce rapport d'activité pour l'année 2023, le risque est grand de voir arriver une majorité d'extrême-droite à l'Assemblée nationale. Il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer les valeurs qui unissent l'ensemble des adhérents de la Fapil : la lutte contre les exclusions et contre toute forme de discriminations, l'engagement pour la cohésion sociale.

Thierry Debrand

Président de La Fapil

Chiffres clés

ADHÉRENTS





+20% en 5 ans

ORGANISMES AGRÉÉS AU TITRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'INSERTION





+19% en 5 ans

AGENCES IMMOBILIÈRES À VOCATION SOCIALE (AIVS®)

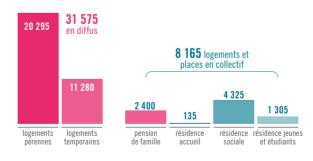




+25% en 5 ans

Les logements

39 740 logements gérés



7 105 places en structure d'hébergement, foyer et autres formes d'habitat

Les ménages



55 640 ménages accueillis et informés



61 000 ménages accompagnés par les équipes dans leur projet logement ou plus largement pour une insertion durable

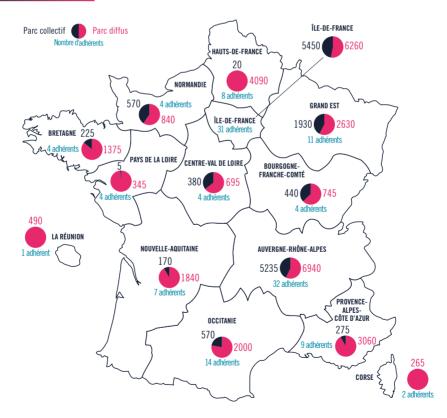


76% des ménages entrés dans un logement étaient sans domicile personnel



7 620 ménages sortis de nos parcs durant l'année ont déménagé pour un logement ordinaire

Implantation



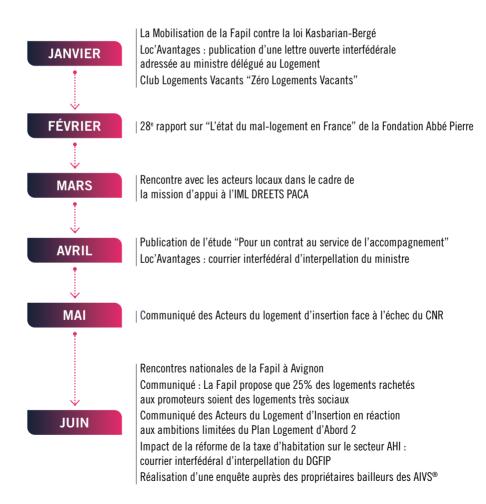
Moments forts

En 2023, notre réseau a continué de fortement se mobiliser, comme depuis plus de 35 ans, pour une mise en œuvre efficace des principes du Logement d'Abord. Grâce à notre maillage d'adhérents partout en France, nous sommes des partenaires fiables de l'État dans la concrétisation du deuxième Plan Logement d'Abord.

Nous nous sommes élevés contre des projets de loi allant à l'encontre des valeurs que partagent nos adhérents. Via les Acteurs du logement d'insertion (ALI) et le Collectif des Associations Unies (CAU), la Fapil a participé aux mobilisations pour alerter les Ministres du logement sur les risques de la loi "Kasbarian-Bergé" et de la loi "Immigration".

En parallèle, nous avons poursuivi notre implication au sein des ALI pour mener des travaux communs, notamment une étude sur les espaces collectifs des pensions de famille qui a donné lieu à un cahier de recommandations très concrètes pour aménager ces lieux et mettre en place une dynamique collective avec les résidents. Les ALI sont également allés sur les territoires pour des Journées régionales thématiques à Rouen et Lyon.

La Fapil a continué d'œuvrer dans l'accompagnement de ses adhérents, en développant des outils utiles pour leurs missions, en organisant de nouveaux « Clubs », temps d'information et d'échanges à distance autour de thématiques



de l'année 2023

variées : évolution des aides Anah, mise en œuvre du DALO, Maîtrise d'ouvrage d'insertion, AIVS®, leviers de mobilisation du parc privé, accès aux droits, etc.

Les adhérents de la Fapil sont pleinement engagés dans l'accueil des réfugiés ukrainiens depuis 2022. La fédération a accompagné ces actions en centralisant les informations de terrain, en appuyant les revendications auprès des pouvoirs publics, et en organisant des points d'étapes réguliers pour délivrer les dernières actualités, notamment sur le dispositif IML Ukraine.

En 2023, le label AlVS® a fêté ses 30 ans lors d'une journée nationale dédiée, qui a réuni de nombreuses Agences Immobilières à Vocation Sociale et des partenaires.

Enfin, la Fapil est intervenue auprès des délégations locales de l'Anah afin de présenter l'intermédiation locative et la Maîtrise d'ouvrage d'insertion à deux reprises en septembre et octobre 2023. Elle a ainsi pu valoriser les actions de ses adhérents auprès des territoires et des personnes mal-logées sur les territoires.

IML Mandat: participation au COPIL Pays-de-la-Loire

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Interview de Honoré Puil, Vice-Président de la Métropole de Rennes Journée territoriale des Acteurs du logement d'insertion en Seine-Maritime, à Rouen Organisation d'une formation IML auprès des Délégations Anah

Journée nationale des AIVS® et 30 ans du label
Publication d'un guide communication pour les AIVS®
Publication d'une étude sur les pensions de famille, et
diffusion d'un webinaire dédié avec la Dihal
3º édition de la Semaine nationale des pensions de famille
Participation au Congrès USH de Nantes
Mobilisation lors de la Braderie du Social
Intervention de la Fapil aux Rencontres Nationales de l'Habitat Privé à Lille
Webinaire sur le contrat d'accompagnement avec Nicolas Duvoux,
Philippe Merlier, et Catherine Taglione

Organisation d'une journée des Acteurs du logement d'insertion dédiée à la Maîtrise d'ouvrage d'insertion Organisation d'une formation IML auprès des Délégations Anah IML DREETS PACA : réunion de restitution des travaux Financement de Solibail : courrier interfédéral adressé à la DRIHL Journée IML et MOI auprès des délégations locales de l'Anah

Séminaire professionnel de la Fapil
Publication de l'enquête auprès des ménages accompagnés
Mobilisation de la Fapil contre la Loi Immigration
Journée territoriale des Acteurs du logement d'insertion à Lyon
sur le lien entre SIAO et logement d'insertion
IML DREETS Grand-Est : réunion de restitution des travaux
Animation du Comité de veille régional DALO IDF
Interpellation interfédérale des ministères sur le Décret

Interpellation interfédérale des ministères sur le Décret du 29 juillet 2023, dit "Décret Habitat"

Les actions de la fédération

Contribuer au Plan Logement d'Abord

Depuis plus de 35 ans, la Fapil et ses adhérents font vivre le Logement d'Abord : nous reconnaissons le logement comme un droit fondamental et inconditionnel pour les personnes en situation de grande précarité. Nos actions prouvent que proposer un logement pérenne aux ménages permet de stabiliser leur parcours de vie souvent difficile. Une fois logées, ces personnes peuvent bénéficier du soutien nécessaire pour améliorer les autres aspects de leur vie : situation professionnelle, sociale, etc.

La création et la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord par le gouvernement depuis 2017 est une reconnaissance de l'efficacité de notre démarche, validée au plus haut niveau de l'État. Dès son lancement, la Fapil s'est activement engagée dans sa mise en œuvre. Grâce à notre expérience, nous sommes considérés par l'État comme un partenaire fiable et d'importance pour l'épauler dans l'atteinte des objectifs fixés par le Plan, notamment ceux liés à l'intermédiation locative. Pour le premier Plan, les 40 000 places en intermédiation locative (IML) prévues par le Plan ont été créées, portant le total à 74 000. La Fapil se réjouit des progrès accomplis et de l'élan impulsé par le Plan quinquennal, qui a encouragé la collaboration entre les acteurs et a ouvert la voie à de nouvelles approches.

En 2023 a été lancé le second Plan quinquennal Logement d'Abord, dont la Fapil prend toute sa part dans la mise en œuvre. Il prévoit notamment la création de 10 000 logements en pension de famille et 30 000 places en intermédiation locative d'ici 2027.

Si nous pouvons nous féliciter de la reconnaissance des principes du Logement d'Abord dans la mise en œuvre des politiques sociales du logement, il est encore nécessaire de donner aux associations les ressources nécessaires pour accompagner efficacement les personnes en difficulté. Nous nous inquiétons ainsi du manque d'ambition de l'État en matière de production de logements sociaux et très sociaux, et notons qu'aucun objectif de PLAI adapté, notamment via la Maîtrise d'ouvrage d'insertion, n'a été fixé par le deuxième plan Logement d'Abord. La fédération souhaite également mettre en exergue le rôle essentiel des équipes associatives qui viennent en aide à un nombre croissant de personnes touchées par la précarité et le mal-logement.

Se mobiliser et proposer

La Fapil se donne comme mission de valoriser les actions conduites par son réseau et d'interpeller les pouvoirs publics aux enjeux et défis quotidiens auxquels sont confrontés ses adhérents sur le terrain.

Nous travaillons main dans la main avec les ministères et agences de l'État, tout en étant force de proposition pour adapter la législation et les dispositifs en faveur du logement social et très social et en se mobilisant pour défendre le Droit au logement.

Considérant que la lutte contre l'exclusion et la précarité doit se construire par la coopération des acteurs, la Fapil s'investit dans les instances stratégiques comme le Conseil national de l'Habitat, les comités de veille DALO ou le comité des partenaires Loc'Avantages. Nous apportons ainsi notre expérience pour une mise en commun des ressources et initiatives.

En 2023, la Fapil a été porteuse de propositions et de mesures concrètes. Loc'Avantages est aujourd'hui un frein à la captation dans le parc privé à des fins sociales. Nous avons avancé l'idée de mettre en place une refonte globale de ce dispositif aujourd'hui trop peu incitatif, en comparaison notamment de la location de meublés de tourisme. La logique de réduction d'impôt sur laquelle repose Loc'Avantages s'avère bien moins intéressante que la déduction fiscale prévue par le Louer Abordable, notamment pour les propriétaires susceptibles de confier plusieurs logements à nos associations adhérentes. Enfin, le conventionnement est rendu difficile du fait de la déconnexion entre les plafonds de loyers et les dynamiques locales : sur les territoires détendus, les plafonds sont parfois trop bas pour être attractifs alors que sur les territoires tendus, ils sont trop élevés pour reloger les ménages prioritaires.

La fin des dispositifs Borloo et Cosse au 31 décembre 2023, annoncée seulement le 20 décembre, sur lesquels reposent encore nombre de logements conventionnés suscite l'inquiétude de la fédération et de ses adhérents. Nombre de propriétaires dont le logement arrive en fin de convention ne se tourneront pas vers le Loc'Avantages et il est plus que jamais nécessaire de refondre ce dispositif.

Afin de répondre aux enjeux importants du parc locatif, nous avons également appelé à la création d'un dispositif visant à renforcer le lien entre Ma Prime Rénov' et Loc'Avantages afin de répondre au double objectif de rénovation du parc locatif et de logements à des niveaux de loyer abordables pour les ménages précaires. Nous nous inquiétons ainsi de la décision prise par l'Anah en fin d'année

de ne plus exiger de contreparties sociales aux propriétaires bailleurs bénéficiant des aides Ma Prime Rénov'.

En parallèle, la Fapil a proposé une mesure simple et concrète : imposer que 25 % des logements rachetés aux promoteurs par Action Logement et CDC Habitat soient des logements très sociaux, voire des pensions de familles. Les associations de la Fapil et le tissu associatif en général, peuvent se mobiliser pour acheter et pour gérer ces logements.

En 2023, la Fapil s'est mobilisée contre des projets de loi allant à l'encontre des valeurs qui fédèrent ses adhérents. Avec les ALI et le CAU, la Fapil a participé aux mobilisations pour alerter les Ministres du logement sur les risques de la loi Kasbarian et de la loi Immigration.

Loi « Kasbarian-Bergé »

Contraire aux intentions déclarées par le gouvernement en matière de prévention des expulsions, d'accès prioritaire au logement et de lutte contre les marchands de sommeil, cette loi socialement brutale est la certitude d'un accroissement considérable du nombre de personnes sans domicile. Sous couvert de protection des petits propriétaires face au squat de leur domicile, pourtant déjà puni par la loi d'un an de prison, de 30 000 € d'amende et d'une expulsion sans jugement en 48 h, cette loi s'attaque en réalité à toutes les personnes en situation de pauvreté de mal-logement ou confrontées à un accident de la vie. Elle intervient également dans un contexte d'augmentation des coûts de la vie, des loyers et de l'énergie, ce qui contraint déjà les plus vulnérables à devoir choisir entre se nourrir, se chauffer, se soigner ou payer leur loyer.

Loi « Immigration »

La Fapil s'est mobilisée durant plusieurs mois contre le texte de loi, puis son vote au Parlement, et avait appelé au rassemblement massif du 21 janvier 2024. Le fond politique de cette loi emprunte de larges idées à l'extrême-droite, à rebours des valeurs défendues par la Fapil. Le Conseil constitutionnel a finalement censuré de nombreux articles parmi les plus controversés, notamment sur la restriction de l'accès aux prestations sociales pour les étrangers ou sur le principe d'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence. Pour autant, les mesures validées par le Conseil constitutionnel, comme celle excluant les jeunes majeurs sous OQTF d'une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance, laissent craindre des conséquences immédiates et notamment une sortie sèche vers la rue de ces jeunes sans aide, sans ressource et sans logement. Cette séquence législative et médiatique a contribué à faire infuser dans le débat public les idées xénophobes.

En cherchant à obtenir un vote favorable, le gouvernement a pris un risque en créant un précédent dangereux, comptant sur une éventuelle censure du Conseil constitutionnel. Dans un État de droit, le processus législatif mérite d'être respecté au-delà des manœuvres politiques.

Réunir les acteurs

Depuis sa création, la Fapil réunit un nombre croissant d'associations autour d'un objectif commun : favoriser l'accès au logement et le maintien dans leur habitat de tous ceux que les évolutions économiques et sociales fragilisent. Convaincus de l'importance du Droit au logement, ces acteurs agissent au quotidien sur le terrain et sont le relais opérationnel des valeurs prônées par la Fapil.

Notre rôle de tête de réseau nous permet de soutenir les actions de nos adhérents, tout en nous appuyant sur leurs expériences pour sensibiliser les décideurs publics sur les enjeux et les réponses à mettre en œuvre.

Pour ce faire, la fédération promeut les dynamiques de coordination et d'échange entre ses adhérents afin de partager les projets et initiatives, tout en apportant l'éclairage de la fédération. Nous assurons une veille régulière sur l'évolution des politiques publiques et des cadres réglementaires et légaux afin de permettre à nos adhérents d'adapter leurs actions aux évolutions en cours. Nous organisons régulièrement des temps d'échange, qu'il s'agisse de webinaires thématiques ou des journées professionnelles, pour favoriser l'interaction entre nos adhérents et avec des partenaires ou d'autres experts sur nos métiers.

Notre équipe anime des groupes de travail par métier pour approfondir des sujets spécifiques qui font l'objet de synthèses opérationnelles. Elle conçoit des publications visant à mettre en avant le réseau ou à éclairer des questions clés : principes structurant l'accompagnement au logement, freins et leviers à la mobilisation et la production d'une offre très sociale, rôles des associations d'insertion par le logement au sein des politiques publiques, etc.

Malgré sa croissance et les difficultés du monde associatif, notre fédération reste fidèle à ses principes et valeurs initiales : la proximité avec ses membres, la participation active des associations à la réflexion et à l'action de la fédération, et la contribution aux politiques publiques, nationales et locales.

Faire avancer le débat par des réflexions approfondies et la publication d'études de fond

Nous nous appuyons sur notre expertise et connaissances pour mener des études sur les enjeux et métiers du logement d'insertion, études parfois confiées par l'État, conscient de la force de notre équipe et réseau. Ces recherches permettent d'affiner les savoirs et de structurer une vision pour notre fédération et nos partenaires.

Mener une enquête auprès des ménages accompagnés

Dans le cadre d'un groupe de travail sur l'intervention sociale à domicile, une enquête quantitative auprès des ménages accompagnés sur leur perception de l'accompagnement à domicile a été réalisée auprès de 90 personnes accompagnées par 15 structures adhérentes.

L'intervention sociale au domicile est une modalité d'intervention occupant une place centrale dans l'accompagnement au logement. Pour mieux visualiser les données, la Fapil a conçu également une infographie des principaux chiffres-clés et remontées d'informations.

Cette enquête est utilisée au sein de certaines structures adhérentes pour mieux comprendre leur activité et l'accompagnement mené par leurs équipes.

https://tinyurl.com/enquete-menages-accompagnes



Faire vivre le Label AIVS®



La Fapil a créé et déposé le label AIVS® il y a plus de 30 ans. Depuis 1993, ce réseau ne cesse de se développer pour répondre toujours mieux aux défis posés par la crise du logement. La Fapil délivre ce label aux Agences Immobilières à Vocation Sociale en fonction de critères objectifs, basés sur un cahier des charges exigeant qui garantit leurs compétences et leurs savoir-faire. Les AIVS® sont auditées annuellement par la Fapil pour bénéficier du renouvellement de leur label.

Pour faciliter leurs actions au quotidien, la Fapil :

- contribue à la mise en place de dispositifs publics en faveur du parc privé à vocation sociale ;
- développe des contrats-cadres qui bénéficient à chacune des AIVS® et à leurs propriétaires solidaires : sécurisation des risques locatifs à travers le partenariat Fapil-VISALE, garantie financière avec la CEGC, assurance complémentaire avec la SADA, etc.;
- propose des formations adaptées aux professionnels de l'immobilier social via son centre de formation agréé;
- accompagne la création de nouvelles AIVS® sur les territoires en veillant à la pertinence et au sérieux de chaque projet.

Afin de soutenir l'action des AIVS® dans la mobilisation du parc privé à vocation sociale, la Fapil a entamé un travail en faveur d'une meilleure communication autour du label. Dans ce cadre-là, un groupe de travail d'une dizaine d'AIVS® s'est réuni et a permis d'élaborer un guide de communication pratique à destination des structures du réseau. Par ailleurs, deux vidéos promotionnelles à destination des partenaires et propriétaires ont été réalisées.



https://tinyurl.com/guide-comm-aivs



https://tinyurl.com/video-aivs-partenaires



https://tinyurl.com/video-aivs-bailleurs

Une journée en octobre a été organisée pour fêter les 30 ans du label et réunir les AIVS® pour des moments d'échanges et de réflexion entre les associations et avec des partenaires.



La Fapil structure une démarche d'auto-évaluation, nommée AIVS+, en faveur de l'amélioration continue des pratiques professionnelles des AIVS®. La campagne d'auto-évaluation aura lieu tous les deux ans, avec une première édition de cette démarche refondée en 2024.

Avec 55 AIVS® réparties dans toute la France, et près de 23 000 logements gérés, le réseau est plus que jamais un partenaire indispensable pour le développement d'un parc privé locatif accessible à tous.

Les actions de nos adhérents

L'accueil des Ukrainiens dans l'Allier : une mobilisation rapide basée sur une grande solidarité et coopération

Entretien avec **Gilles Loubier**, Directeur général de l'ANEF 03-63



Créée en 1952, l'ANEF 03-63 est une association d'entraide contre les exclusions, qui assure des missions de protection de l'enfance et d'insertion par le logement dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme. L'ANEF 03-63 accueille et accompagne 4 500 personnes par an et emploie les compétences de 260 professionnels salariés et qualifiés pour mettre à l'abri et protéger les personnes vulnérables les plus démunies, et pour les accompagner dans un parcours de stabilisation résidentielle, dans une démarche éducative ou de soin vers l'autonomie.



Dès la fin février 2022, l'ANEF 03-63 s'est mise à la disposition de l'État qui lui a confié le rôle de structure référente de l'Allier pour coordonner l'accueil et l'accompagnement des personnes ukrainiennes, et mobiliser des solutions d'hébergement puis de logement.

Malgré l'urgence de la situation et le flou des premiers temps, l'ANEF 03-63 a pleinement mobilisé ses équipes et son réseau local afin de s'assurer que les premiers arrivants soient hébergés le soir même.

Nos actions initiales d'accueil ont été principalement basées sur une grande solidarité territoriale : dons, bénévolat, hébergement citoyen. C'est en déployant notre réseau local et solidaire que notre association a pu accueillir les personnes dans de bonnes conditions.

L'accueil s'est ensuite progressivement organisé et structuré, notamment par des financements de l'État, avec par exemple l'ouverture de 40 places d'urgence financées près de Vichy, qui a su mettre en œuvre de moyens conséquents au début du conflit afin d'assurer l'accueil des personnes. Notre centre d'accueil a été tenu par des bénévoles pendant 2 mois avant le développement par l'État du dispositif d'intermédiation locative pour les Ukrainiens.

Depuis mars 2022 entre 700 et 800 personnes ont été ou sont accompagnées par l'ANEF 03-63.



Comment est-on passé d'un accueil d'urgence au déploiement de l'intermédiation locative ?

À partir de la fin de l'été 2022, l'État a annoncé des financements pour l'ensemble de l'année en cours, ce qui nous a permis de nous structurer davantage et d'embaucher une équipe salariée dédiée à l'accueil et l'accompagnement des personnes. L'État a ensuite mis en place l'IML Ukraine. L'idée était de maintenir la structure d'hébergement faisant office de SAS temporaire de 3 semaines maximum afin d'accueillir les personnes, de les conseiller dans leurs démarches administratives et de santé, puis de les accompagner pour accéder à un logement. Ce fonctionnement a permis de gagner en fluidité et d'amener rapidement les personnes vers du logement et d'autres associations sont venues épauler l'ANEF 03-63 sur la captation. Nous nous sommes chargés de la coordination globale et de la captation sur le parc privé pendant que les autres associations s'occupaient de la captation sur le parc social. Nous avons réussi à organiser une sorte de « petit SIAO Ukraine ». La logique et le souhait de l'État était de rendre l'accès au logement pérenne, de favoriser l'insertion par le logement et l'autonomie des personnes.

L'un des enjeux de la captation était que les propriétaires citoyens ayant prêté leur logement lors des premières périodes d'hébergement solidaire ne pouvaient pérenniser la location de leur bien. Nous avons donc dû nous tourner vers d'autres propriétaires, plus difficiles à convaincre et plus regardants sur le dossier des personnes.

Quelles étaient les spécificités du public accompagné ?

Nous avons rencontré deux grandes catégories de profils de personnes : en premier, ce sont des familles ayant fui directement leur pays sans avoir connu l'impact de la guerre, et qui venaient de milieux favorisés. À partir de juin 2022, des personnes aux profils différents sont arrivées, originaires de régions en guerre, avec des parcours post-traumatiques plus lourds. C'était un vrai enjeu pour nos équipes de pouvoir accompagner ces personnes et nous avons eu la chance de pouvoir embaucher une psychologue ukrainienne qui nous aide beaucoup.

Les difficultés liées à la barrière de la langue ont vite été levées car le bassin de Vichy a une importante communauté ukrainienne que nous avons pu solliciter via du bénévolat, des cours de français langue étrangère (FLE) à l'université, etc. Leur insertion économique a été facilitée car notre zone géographique est assez dynamique en termes d'emploi.

Dans l'ensemble, l'accompagnement social des personnes se déroule bien. La question majeure se pose surtout en terme administratif, puisque la régularisation des personnes est très complexe.



Comment ces deux années ont-elles été financées et comment les financements ont-ils évolué?

Il y a plusieurs temporalités dans la politique publique menée pour l'accueil des personnes.

Des moyens financiers ont rapidement été débloqués avec, par exemple, un financement par place d'hébergement plus élevé que pour d'autres places. La pérennisation de l'accueil a entraîné une réduction des financements, avec un calendrier beaucoup plus court et incertain. Aujourd'hui, nos conventions ne durent pas plus de 3 mois ce qui nous donne très peu de visibilité, en particulier pour nos ressources humaines.



Quelles sont vos perspectives pour les prochains temps?

Nous avons beaucoup d'incertitudes vis-à-vis de ce type de dispositif : le contexte géopolitique est encore très instable, et les financements incertains. L'engagement de l'État se poursuit mais sur des horizons temporels trop courts pour pouvoir se projeter sur du long terme. Nous appelons à un soutien clair et durable pour continuer nos missions auprès des familles et faire perdurer le travail mené depuis deux ans par nos équipes. Néanmoins le manque de visibilité et la pression au résultat toujours plus intense rendent plus difficile notre action.

Réunion publique d'information



Habitat indigne & Rénovation énergétique

Entretien avec **Julien Legay**, Directeur adjoint de l'Association Julienne Javel

L'association Julienne Javel s'engage dans le département du Doubs en faveur des plus précaires. Soutenue par la Fondation Abbé Pierre depuis 2007, elle aide des personnes vivant dans des logements ou des habitats présentant des caractères de non-décence, d'insalubrité ou de péril en réalisant un diagnostic complet de la situation (social, technique, juridique...) et mobilisant les acteurs en responsabilité pour mettre en œuvre une solution visant à la résolution des problèmes. Un projet de réhabilitation est ensuite élaboré et mis en œuvre. À ce jour, l'association a été sollicitée sur 93 situations de logement indigne.

Julienne Javel organise également des actions « Auto-Réhabilitation Accompagnée » ayant pour but d'accompagner les habitants dans une démarche d'embellissement de leur habitat. Enfin, l'association gère et anime deux pensions de famille à Besançon.

T.

Comment décririez-vous vos missions auprès des ménages logés dans le parc locatif privé ?

Au sein de notre association, notre cœur de métier réside dans l'accompagnement social des ménages défavorisés en lien avec l'insertion et le logement. Notre association dispose de trois services, parmi lesquels la Mission Habitat. Cette dernière agit dans le cadre de plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins des personnes en difficulté dans le logement. De plus, nous disposons d'un bureau d'étude thermique et sommes agréés dans le cadre de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR). Les service Mission Habitat dans ses accompagnements sociaux rencontre peu de personnes locataires du parc privé. Cependant, nous constatons des dynamiques différentes dans le parc locatif public comme privé dans le Doubs selon les zones géographiques du Département : la zone de Montbéliard, celle de Besançon et la zone frontalière Suisse.



Quel est l'impact de la crise énergétique et des récentes évolutions réglementaires sur votre activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage ?

La crise énergétique a mis en lumière la vulnérabilité des ménages en situation de précarité énergétique. L'inflation a pu bloquer la réalisation de travaux pour certaines familles. Nous faisons face, comme les autres opérateurs historiques Anah et MAR, à l'absence de clarté et de visibilité quant aux dispositifs de la rénovation énergétique et à leurs évolutions. Dans un contexte où nous sommes très sollicités par nos partenaires, les difficultés de structuration de la filière RGE sont un enjeu considérable. Les modifications réglementaires multiples et parfois contradictoire, la communication médiatique ajoute de la complexité à notre travail auprès des ménages.



Comment participez-vous à la lutte contre le logement indigne sur votre territoire ?

La lutte contre l'habitat indigne est une de nos priorités depuis des années et nous disposons d'un partenariat de longue date avec la Fondation Abbé Pierre dans le cadre de SOS Taudis. Chaque cas de famille habitant dans un logement indigne est unique, et les interventions doivent être soigneusement adaptées aux circonstances et à la temporalité spécifiques du ménage concerné. Nous essayons de rencontrer les ménages là où ils sont, ce qui signifie souvent de prendre en compte plusieurs dimensions comme la situation administrative, la santé, les ressources financières... Dans le Département du Doubs, nous pouvons nous appuyer sur un partenariat fonctionnel avec l'État et l'ARS, et d'autres institutions dans le cadre d'une commission départementale dédiée à la lutte contre le logement indigne et insalubre.

Cependant, lors de situations d'insalubrité d'ampleur nous pouvons nous trouver bloqués par le volet financier, car il n'est toujours pas possible de mobiliser les fonds nécessaires pour soutenir efficacement les ménages.



Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les ateliers d'auto-réhabilitation accompagnée que vous portez ?

Au sein de nos ateliers d'auto-réhabilitation accompagnée ouverts dans le cadre de la politique de la ville, nous proposons un accueil inconditionnel aux habitants du Grand Besançon. Ces derniers peuvent venir faire du lien social, apprendre des techniques de bricolage, emprunter des outils... L'objectif est aussi de créer des groupes d'entraide. Nous mettons à dispositions des outils et des espaces pour « bricoler » et offrons une animation collective hebdomadaire.

Nous développons ainsi le pouvoir d'agir des habitants, et en particulier celui des habitants des quartiers prioritaires de Besançon dans lesquels nous sommes installés, en leur transmettant les compétences nécessaires pour effectuer euxmêmes des travaux de petite rénovation (prérogatives des locataires / embellissement / décoration).

Avec près de 1 500 entrées dans nos ateliers en 2023, ces derniers ont rencontré un vif succès...



Répondre aux enjeux locaux d'un territoire paupérisé

Entretien avec **Kathy Bourguignon**, Directrice de Habiter en Terre Catalane



À sa création, il y a 30 ans, à l'initiative d'associations locales confrontées aux défis multiples du logement pour des publics variés. Habiter en terre catalane (anciennement Fédération Départementale Pour le Logement Social) s'est engagée dans la prospection de logements privés et a progressivement intégré une mission de maîtrise d'ouvrage d'insertion. En 2007, l'association a créé l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) pour structurer le lien entre propriétaires bailleurs et locataires. Au fil des années, Habiter en terre catalane a étendu son champ d'actions en intervenant dans la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique. Pour soutenir ses actions, l'association bénéficie de

l'expertise de 15 salariés et de l'implication de bénévoles pour des petits travaux dans les logements, du soutien scolaire des ateliers de conversation en français et une participation aux différentes instances liées à l'habitat (CLAH, COMED, CAPEX, réunions PDALHPD...).

Œ.

Quelles sont les spécificités du département des Pyrénées-Orientales ?

Les Pyrénées-Orientales cumulent des difficultés socio-économiques. C'est un département très pauvre, le deuxième le plus pauvre de France métropolitaine après la Seine-Saint-Denis, et un tiers des habitants de Perpignan vit sous le seuil de pauvreté. Malgré ces constats, la part des logements sociaux, 12%, est très inférieure à la moyenne nationale qui est de 19% environ.

Concernant l'activité économique, le département est également sinistré. Le taux de chômage atteint 12,2 %, niveau le plus élevé de France métropolitaine (7,4 % au niveau national) et celui des jeunes de 18 à 25 ans est de 34,2 % en 2020 (contre 22,4 % moyenne nationale). Enfin, les salaires sont les plus bas de France!

Le statut de région touristique n'arrange rien à la situation. Le parc des résidences secondaires représente 54 % des logements sur le littoral et 42 % dans le massif pyrénéen, ce qui est très conséquent! S'ajoutent à ce volume d'habitation sorti du marché locatif, les 10 000 logements vacants, dont 5 000 dans le seul périmètre de Perpignan et de son agglomération.



Comment redynamiser ces territoires et répondre aux besoins en logements accessibles ?

Notre association mène de front différentes actions qui répondent à ces enjeux comme la réhabilitation de logements vétustes, la recherche de logements en mandat de gestion pour reloger différents publics, l'accompagnement social de l'ensemble des locataires, un accompagnement spécifique pour des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance et de nouvelles actions en expérimentation.

Pour en revenir à la réhabilitation, nous produisons une opération tous les deux ans en PLAI. Cette activité a un impact économique positif pour les territoires car nous faisons travailler les entreprises locales. Produire dans le diffus, c'est aussi revaloriser les centres anciens, maintenir des écoles, des commerces locaux, etc. Nous impliquons toujours les élus dans le choix des locataires, même pour des biens non communaux, afin que ces réhabilitations puissent répondre à des situations de mal-logement de la commune.

Après 20 ans de montage en Bail à Réhabilitation, l'association s'oriente vers une production de logements de pleine propriété en acquisition-amélioration, en partenariat avec l'Établissement Public Foncier Occitanie.

L'association souhaite poursuivre le développement de son AIVS®, le parc en mandat de gestion avoisine les 600 logements et couvre 11 des 12 communautés de communes des Pyrénées-Orientales. Cependant, l'actuel dispositif Loc'Avantages n'est malheureusement pas au niveau pour attirer en masse les bailleurs.

Cette captation au ralenti est doublée de la résiliation de mandats pour vente. Aussi, pour éviter de perdre encore des logements, l'association a décidé de s'engager dans la transaction, de proposer à des investisseurs les logements que nos mandants souhaitent vendre et les conserver ainsi en mandat de gestion.



Vous avez évoqué la vacance, comment résoudre cet enjeu ?

La question des logements vacants persiste depuis des années, mais il est essentiel de passer à l'action en identifiant les propriétaires et en communiquant avec eux de manière personnalisée. Je pense qu'il faut établir une relation de confiance avec le bailleur afin de comprendre ses freins à la mise en location; c'est un travail chronophage mais qui peut donner des résultats, la prime à la vacance est un argument à exploiter. Il faut donc une volonté politique et nous donner aussi les moyens d'agir.

L'AIVS® est également présente dans différentes instances (CCAPEX, COMED, PDALHPD) et réunions techniques pour proposer des solutions, notamment en matière de revitalisation des centres anciens et de gestion de la vacance immobilière.



Avez-vous le soutien des collectivités et services de l'État?

Nous entretenons d'excellentes relations avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, qui est l'un de nos principaux financeurs, il nous accompagne et soutient l'ensemble de nos initiatives. Par exemple, notre département souffre d'une carence en petits logements à faible loyer ; après avoir échangé à ce sujet, le Conseil Départemental a voté une aide financière supplémentaire pour produire ce type de logement en PLAI Adapté. Nous n'avons pas encore atteint le même niveau de partenariat avec l'Anah. Le relogement des déplacés ukraniens a été l'occasion de renforcer notre partenariat avec la DDETS.

Habiter en terre catalane bénéficie aussi de subventions de l'agglomération de Perpignan, de la CAF et d'une communauté de communes.

Plusieurs communes possèdent des logements mais seulement deux nous les ont confiés en mandat de gestion. Nous envisageons une communication auprès de l'Association des Maires pour tenter de capter une partie de ce patrimoine.



Production et mobilisation de logements

Alors que le secteur du logement continue de représenter une part croissante dans les dépenses incontournables des ménages, et face aux défis posés par la rénovation énergétique du parc locatif, la Fapil a redoublé d'efforts en 2023. Nous nous sommes mobilisés en faveur des solutions concrètes que sont l'intermédiation locative dans le parc privé ainsi que la Maîtrise d'ouvrage d'insertion. L'action de la fédération a été guidée par la nécessité de faire comprendre aux décideurs politiques et institutionnels la complexité de l'activité des associations sur le terrain. La Fapil soutient ses adhérents à travers un appui juridique et technique, et des temps d'échange et de formation.

L'année 2023 a été marquée par une action continue d'interpellation des services de l'État et du Ministère du Logement par la Fapil, notamment vis-à-vis du dispositif Loc'Avantages. La difficulté croissante de trouver des propriétaires solidaires prêts à mettre en gestion leur bien a marqué ce dialogue constant dans un contexte où la demande pour des logements abordables dépasse largement l'offre.

La Fapil a joué un rôle dans la formation des acteurs institutionnels aux spécificités de ses métiers. À travers la participation et l'animation de temps dédiés, notamment auprès des services de l'Anah, nous avons participé à l'amélioration de la connaissance et de la montée en compétence d'importants partenaires pour la mobilisation du parc privé à vocation sociale sur les territoires.

L'implication active de la Fapil dans des missions auprès de la DRIHL et des DREETS PACA et Grand Est a démontré son engagement en faveur d'une approche collaborative dans l'élaboration des politiques publiques du logement. En participant à ces initiatives, nous avons pu partager notre expertise de terrain, contribuant à façonner des politiques qui reconnaissent et tentent de surmonter les obstacles à la mobilisation efficace du parc privé pour les ménages les plus modestes.

Dans le contexte du lancement du second acte du Plan Logement d'Abord, la Fapil s'est engagée activement dans un plaidoyer éclairé et ciblé, mettant en avant les difficultés techniques et pratiques rencontrées par ses adhérents, afin de faire face aux défis futurs quant à la création d'un parc locatif accessible et de qualité.

Favoriser et défendre la MOI

La Fapil se mobilise pour défendre et valoriser la Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI), levier important de production de logements très sociaux.

En 2023, comme chaque année, les organismes agréés MOI se sont mobilisés pour produire des logements très sociaux de qualité accessibles à tous. Leur capacité à proposer des solutions sur mesure, en prenant en compte les besoins de leurs locataires constitue un atout indéniable pour loger les plus personnes les plus précaires. En produisant 51 % de leurs logements dans le diffus, nos adhérents promeuvent un modèle de mixité sociale, au sein duquel le logement très social a toute sa place. C'est pourquoi la Fapil continue ses efforts pour faire valoir les spécificités et atouts du modèle de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion auprès des pouvoirs publics nationaux et locaux.

Dans un contexte où l'équilibre des opérations en Maîtrise d'ouvrage d'insertion sont contraints, la mobilisation de la Fapil à pris plusieurs formes en 2023 : temps d'échanges, partage d'outils avec ses adhérents (Plan stratégique de patrimoine, Prévisionnel financier à moyen terme), et participation à différentes instances de concertation (Fonds National des Aides à la Pierre, Anah, CGLLS) pour défendre de meilleures conditions de production aux côtés des Acteurs du logement d'insertion.

Quelques chiffres sur la MOI à la Fapil :

- 33 organismes agréés pour la Maîtrise d'ouvrage d'insertion
- 8 163 logements détenus
- 613 logements produits en 2022

De plus en plus de nos adhérents se tournent vers la Maîtrise d'ouvrage d'insertion, souvent sur sollicitation des collectivités avec lesquelles ils travaillent. La Fapil les accompagne dans la construction de leur projet et de leur demande d'agrément, parfois en favorisant le mentorat entre associations. Les adhérents nouvellement agréés viennent ainsi diversifier le profil des organismes MOI : associations issues du médico-social et mettant en œuvre la politique du Logement d'Abord, Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) souhaitant disposer d'un nouvel outil de mobilisation de logements très sociaux, ou encore structures venant du secteur du handicap et souhaitant développer des projets d'habitat inclusif.

En 2023, deux nouveaux adhérents de la Fapil, ont obtenu l'agrément Maîtrise d'ouvrage d'insertion.

La Fapil est aussi vigilante à la place donnée aux logements destinés aux plus précaires et aux plus isolés, que nous défendons au sein des différentes instances de concertation du secteur, notamment concernant les logements en pensions de famille et en foyer. Ces derniers sont destinés aux personnes les plus isolées, qui ont parfois connu des passages à la rue. La Fapil se félicite de la prise en compte des besoins de logement en pensions de famille dans la programmation annuelle du Fond National des Aides à la Pierre pour 2024. En 2022, les logements en pensions de famille détenus par les adhérents de la fapil ont augmenté de 10,40 %.

La fédération a rassemblé, avec les Acteurs du logement d'insertion, les organismes et leurs partenaires et financeurs au sein d'un séminaire professionnel dédié à la Maîtrise d'ouvrage d'insertion, en novembre 2023.

Avec l'objectif d'accentuer la visibilité et la notoriété des pensions de famille, la Fapil accompagnée d'autres fédérations – Unafo, Fondation Abbé Pierre, Fédération des acteurs de la Solidarité, Soliha, Habitat et Humanisme – et avec le soutien de l'Union sociale pour l'Habitat ont lancé en 2021 la Semaine nationale des pensions de famille. Cet événement annuel permet de faire découvrir les pensions de famille aux élus locaux, riverains, et partenaires, via des animations organisées durant la Semaine : portes ouvertes avec visites, repas partagés, activités culturelles, inaugurations, conférences-débat, etc.



https://www.pensionsdefamille.org

Dans le cadre de la dernière édition de cet événement en octobre 2023, les Acteurs du logement d'insertion (ALI : Fapil + Soliha + Unafo + Unhaj) ont présenté lors d'un webinaire, devant plusieurs centaines de participants (élus, professionnels du logement, associations), une étude dédiée sur la qualité des espaces collectifs des pensions de famille, réalisée en lien avec les ALI par l'atelier d'urbanisme et de design social *Approches !*. L'étude réalisée prend la forme d'un cahier de recommandations, intégrant des pistes d'actions et des conseils, pour aménager et mettre en place une dynamique collective dans les espaces communs, à adapter au contexte de chaque pension de famille. L'atelier a rencontré les hôtes et habitants de 8 pensions de famille dans différentes régions en France pour récolter des témoignages sur place, et mieux visualiser les bonnes pratiques et points à améliorer. Pour mener cette étude, les Acteurs du logement d'insertion ont reçu le soutien de la Dihal.



https://tinyurl.com/etude-espaces-co-PF-ALI

Gestion locative adaptée et transition énergétique

La gestion locative adaptée, au cœur des activités de nos adhérents, se déploie à travers un panel d'actions visant à faciliter le maintien dans le logement et l'insertion des ménages logés. La Fapil soutient les associations de son réseau dans sa mise en œuvre via son offre de formations, sa veille juridique et l'organisation de temps dédiés.

En 2023, la Fapil a poursuivi son travail de mise à jour des modèles de baux et de contrats mis à disposition de ses adhérents. Dans le cadre de la mise en œuvre du Loc'Avantages, nous avons animé plusieurs sessions d'information et d'approfondissement du conventionnement auprès du réseau.

Engagement en faveur des plus modestes face à la crise énergétique

Les conséquences de la crise énergétique se sont fait ressentir pour les plus modestes en 2023 : comme l'illustre le rapport de la Fondation Abbé Pierre, l'augmentation du nombre de consommateurs ayant souffert du froid est de 4% par rapport à 2022 et 10% de consommateurs en plus se sont restreints en 2023 pour ne pas avoir des factures trop élevées. Le Médiateur de l'Énergie a comptabilisé 1 000 908 interventions pour impayés des factures d'énergie en 2023, passant la barre symbolique du million et marquant une augmentation de 49% par rapport à 2019.

Dans ce contexte, la politique de désengagement progressif de l'État quant aux questions énergétiques s'est confirmée. Les boucliers tarifaires concernant le gaz, individuel et collectif, ne sont plus reconduits depuis le 1^{er} juillet 2023. Le chèque énergie n'a bénéficié que d'abondements exceptionnels et non pas d'une revalorisation pérenne, et cela alors même que l'inflation annuelle, calculée par l'INSEE, s'est établie à 4,9 % en 2023 avec une augmentation des prix de l'énergie de 5,6 % en un an décembre 2023.

La Fapil est restée engagée et mobilisée tout au long de l'année afin d'interpeller les pouvoirs publics quant à l'impact de ces orientations sur les associations du secteur du logement d'insertion et les ménages qu'elles accompagnent. En coordination avec ses partenaires des Acteurs du logement d'insertion, nous avons interpellé la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) afin de l'alerter sur la complexité et les difficultés de notre secteur et des publics que nous logeons. La Fapil a aussi continué à informer et soutenir le réseau quant au dispositif spécifique mis en œuvre pour le chèque énergie en IML.

En 2024, la Fapil reste vigilante et engagée sur ces questions-là, notamment vis-àvis du suivi de la réforme de la base de calcul du chèque énergie à partir de 2025 et eu égard en 2024 à la fin du plafonnement de l'indice de référence des loyers.

Mobilisation en faveur de la rénovation énergétique pour tous

Dans le cadre du contexte réglementaire de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, la structuration d'un service public de la rénovation et d'amélioration de l'habitat (MaPrimeRénov' et France Rénov') est un enjeu fort pour répondre aux ambitions posées par le calendrier réglementaire de la décence énergétique.

La Fapil a animé plusieurs sessions d'informations et de partages d'expériences entre adhérents afin de permettre aux structures du réseau de se positionner quant à l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' nécessaire pour bénéficier de certains dispositifs de l'Anah portant sur des rénovations globales.

Pour aider à la compréhension d'un environnement réglementaire soumis à des changements réguliers, nous avons publié à destination du réseau des notes d'information qui sont régulièrement actualisées.

La Fapil regrette la fin de l'obligation de contreparties sociales au conventionnement Anah avec travaux mais continue en 2024 son travail de sensibilisation des acteurs de la rénovation énergétique à la nécessité d'inclure une dimension sociale aux enjeux globaux d'amélioration du parc locatif privé.

Accompagnement et Accès aux droits

Rendre effectif l'accès au droit

Historiquement, le réseau de la Fapil s'est construit autour du principe fondateur du Droit au logement. Au niveau local, nos adhérents contribuent à garantir l'accès des personnes mal-logées à leurs droits. Au niveau national, la fédération participe au Haut Comité pour le Droit au Logement et fait partie des réseaux Jurislogement et « Accès aux Droits Liés à l'Habitat ». Nous informons nos adhérents des évolutions en matière de droits et d'aides à destination des ménages, et appuyons les organismes dans leur activité quotidienne en animant les échanges entre associations.

Accompagner les ménages

Chaque année, les adhérents de la Fapil partagent leurs réflexions sur l'accompagnement social et les spécificités de l'accompagnement dans le logement à travers différents temps forts : journées professionnelles, Rencontres nationales, formations et groupes de travail.

En 2023 et 2024, des groupes de travail territoriaux se sont réunis à Paris, Marseille et Lyon pour échanger autour de l'intervention sociale à domicile. Plus de 65 intervenants sociaux, 25 cadres de structures et cadres intermédiaires sociaux ont participé à ces sessions.

Plusieurs questionnements ont conduit à ces travaux de groupe :

- Qu'englobe un accompagnement à domicile et quels sont ces enjeux ?
- Comment percevoir le domicile comme un réel outil d'accompagnement ?
- Quel est le cadre d'une intervention sociale à domicile ?

Afin d'avoir une vision d'ensemble des modalités, des enjeux, et des perceptions de l'intervention sociale à domicile, trois publics ont été visés : les équipes sociales, les cadres, et les personnes accompagnées.

Dans un premier temps, les équipes sociales ont défini ce qu'intégrait l'accompagnement à domicile, ont échangé autour des différentes pratiques possibles au domicile, et ont soulevé les appréhensions que le domicile peut susciter.

La question du domicile comme outil de travail a ensuite été approfondie avec Christophe Marchand, formateur et fondateur d'IFCCAC, une méthode et approche renouvelée de l'accompagnement social budgétaire. Il s'agissait de regarder le domicile différemment et d'être capable de se saisir de ce qu'il donne à voir pour accompagner au mieux les personnes. Les participants ont également réfléchi à la création d'un outil permettant d'accompagner au domicile.

Plusieurs séances ont ensuite été consacrées à la question du cadre d'une intervention sociale avec Philippe Roger, directeur de Soutien Insertion Santé, association travaillant dans l'accompagnement social, psychosocial et professionnel des personnes ayant des troubles psychiques et/ou des problématiques d'addictions. Ces séances cherchaient à répondre à plusieurs questionnements : Comment l'association permet-elle au travailleur social d'accompagner au domicile, soute-nu par un cadre associatif ? Comment le travailleur social travaille-t-il le cadre de l'accompagnement avec la personne accompagnée ?

Une enquête a également été menée auprès de 90 personnes accompagnées par 15 associations du réseau. L'objectif était de saisir la perception et le ressenti de l'accompagnement au domicile des personnes accompagnées. L'enquête a mis en lumière une forte appréciation de l'accompagnement à domicile (86 %). Les ménages mettent en avant cette modalité d'accompagnement pour des raisons relationnelles (proximité et intimité favorisées), organisationnelles (faciliter un accompagnement qui n'aurait pu être possible hors du domicile), et pratiques / techniques (favoriser la prise en main du logement).

Ce groupe de travail fera l'objet d'une publication au cours de l'année 2024.

« Pour un contrat au service de l'accompagnement »

Dans le cadre des groupes de travail Accompagnement social de 2022, les équipes sociales des adhérents de la Fapil ont questionné le sens du contrat en travail, de l'implication des personnes accompagnées, mais aussi de l'utilisation du contrat durant l'accompagnement proposé par les associations. Ces sessions de travail ont fait l'objet d'une synthèse développant les enjeux théoriques et éthiques ayant guidé les groupes de travail, ainsi que l'outillage sur des sujets pratiques.



https://tinyurl.com/livret-contrat-accompagnement

Un webinaire a été organisé à la suite de la publication de la synthèse, nourrit de trois approches complémentaires : celles de Nicolas Duvoux, professeur de sociologie à l'Université Paris 8, et président du CNLE (Conseil National de Lutte contre l'Exclusion), de Philippe Merlier, professeur des universités en philosophie, et de Catherine Taglione, formatrice à l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS) de Bourgogne.

Ce webinaire est disponible sur la page YouTube de la Fapil.

Représentations régionales

Fapil Auvergne-Rhône-Alpes



Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, cinq territoires sont retenus pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord :

- en 2018 : Clermont-Auvergne Métropole / le Département du Puy-de-Dôme, la Métropole de Lyon et Grenoble-Alpes Métropole ;
- en 2020 : la Métropole de Chambéry et Montluçon Communauté.

L'union régionale a participé aux différentes instances de suivi du Plan. De plus, en lien avec la fédération, la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes a assuré une veille sur les territoires de mise en œuvre accélérée pour suivre les actions innovantes portées par les acteurs. Plusieurs missions d'accompagnement sont conduites par l'union régionale.

Montluçon

L'équipe de la Fapil AuRA accompagne depuis 2022 la communauté de communes de Montluçon dans la mise en œuvre d'une politique locale du Logement d'Abord. La collectivité locale a en effet été retenue dans le deuxième AMI Logement d'Abord.

Cette mission a conduit à la réalisation et l'animation d'une journée en janvier 2023, ouverte à l'ensemble des partenaires logement et hébergement du territoire.

La matinée a été consacrée à une présentation magistrale des origines de la politique du Logement d'Abord et de sa mise en œuvre. L'après-midi a donné lieu à des échanges avec les participants au travers d'une table ronde faisant intervenir

Nicolas Chambon, sociologue, et Julien Robillard, coordinateur du Un chez Soi d'Abord à Clermont-Ferrand.

Associée à la FAS AuRA, notre fédération a répondu à une commande de Montluçon Communauté pour proposer une journée de sensibilisation sur la philosophie et la mise en œuvre du Logement d'Abord.

La plateforme Logement d'Abord de la Drôme

À l'initiative de la DDETS de la Drôme, une plateforme Logement d'Abord se construit sur le territoire drômois. Ce projet réunit une équipe de professionnels dédiés à la captation dans le parc privé de logements pour répondre aux besoins identifiés au sein de CHRS. L'objectif est de faciliter l'accès au logement de personnes hébergées en proposant une offre de logements adaptés en termes de localisation et de typologie.

La FAS AuRA, qui accompagne le projet, a proposé à la Fapil AURA une mission de soutien au déploiement de l'activité de captation. À cet effet, l'union régionale rencontre régulièrement la plateforme drômoise afin d'accompagner les professionnels de la captation. Cette action se poursuivra sur 2024 avec des thématiques de travail ciblées.

La plateforme de captation à Chambéry

La mission d'accompagnement de la plateforme de captation de Chambéry débutée en 2022 s'est poursuivie en 2023. La mission s'est faite conjointement avec l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL), lié à la structure Un Toit Pour Tous à Grenoble. L'OHL a ainsi réalisé une étude d'état des lieux des acteurs et des besoins liés à l'émergence d'une plateforme de captation.

À partir de cette étude et au travers de sessions de travail, réunissant l'ensemble des opérateurs IML du département, la Fapil AuRA a produit un guide de fonctionnement de la plateforme qui inclut :

- un schéma de fonctionnement de la plateforme détaillant la stratégie d'information, d'accompagnement des propriétaires et de gestion des logements captés;
- des fiches actions précisant le rôle et les missions de l'animateur de la plateforme :
- une boîte à outils de la captation : modèle de formulaire de contact, benchmark de plateformes existantes, annuaires de partenaires...

Ce travail collectif a permis d'aboutir à un modèle de fonctionnement personnalisé en fonction des capacités, besoins et attentes des participants. La mission d'animation de la plateforme a été confiée à l'ADIL 73.

Production d'un guide régional sur la MOI

Les Acteurs du Logement d'Insertion (Fapil, Soliha, UNAFO et URHAJ) en Auvergne-Rhône-Alpes ont collaboré à la production d'un guide de présentation et de valorisation de l'activité MOI dans la région.

Co-financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque des Territoires, la coordination de ce projet a été confiée à la Fapil AuRA, avec la mise en place d'un comité de rédaction composé des équipes régionales des quatre réseaux membres des ALI.

Cette plaquette permet désormais d'outiller les opérateurs MOI afin de présenter leur activité lors de rencontres avec des collectivités et partenaires locaux. L'objectif est ainsi de promouvoir le développement d'opérations de réhabilitation et de mobilisation de logements abordables et énergétiquement performants.

Chicago Mayorot Garante Chicago Carrier Date:

https://tinyurl.com/MOI-AURA

L'animation régionale du dispositif IML

Depuis 2009, la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes est mobilisée dans l'appui au déploiement de l'intermédiation locative. Sur la région, ce sont près de 78 acteurs qui mettent en œuvre le dispositif pour un parc de 2 073 logements. L'union régionale accompagne ces opérateurs ainsi que les partenaires du dispositif dans le cadre d'une mission confiée par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette mobilisation se traduit de plusieurs manières :

- Chaque année, l'union régionale et la DREETS produisent un bilan sur l'activité du dispositif IML dans la région, basé sur les données des acteurs locaux, révélant les tendances régionales. En 2023, la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes a aussi créé des fiches départementales pour analyser les tendances locales.
- En 2023, suite au succès de la première journée régionale de l'IML l'année précédente, une nouvelle édition a été co-organisée par la DREETS et la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes, rassemblant plus de 180 participants dans le but de promouvoir une culture commune de l'IML parmi les professionnels du domaine.

- La DREETS a confié à la Fapil AuRA une mission dédiée aux impayés en IML, se concrétisant par deux groupes de travail rassemblant des opérateurs IML régionaux pour recenser les pratiques de gestion des impayés et les outils de sécurisation utilisés, dans le but de produire des recommandations visant à améliorer la gestion des impayés et l'utilisation des dispositifs de sécurisation.
- La Fapil Auvergne-Rhône-Alpes gère le fonds de sécurisation IML régional, financé par la DREETS ARA et Grenoble-Alpes-Métropole, essentiel pour la mobilisation du parc privé dans le Plan Logement d'Abord. En 2023, avec 24 adhérents (contre 14 en 2022), l'activité du fonds s'est renforcée, avec 4 réunions de commission examinant 19 dossiers de prises en charge, comparé à seulement 7 en 2022, dépassant ainsi les possibilités d'études en direct des dossiers par la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes.

Fapil Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les associations adhérentes à la Fapil dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) sont organisées pour apporter, ensemble, leur expertise en matière de logement des personnes en difficulté.

La Fapil PACA gère et anime le fonds régional de sécurisation pour l'intermédiation locative, financé par l'État. Ce fonds constitue un argument supplémentaire pour convaincre les bailleurs privés de confier leur logement en gestion auprès d'une association. Il peut ainsi être mobilisé pour couvrir des charges qui n'ont pas pu être prises en compte par les dispositifs habituels de sécurisation : par exemple, en cas de dégradations locatives, le fonds pourra financer les travaux de réparations et dédommager les propriétaires pendant la durée de la vacance locative qui en résulte. Il peut également intervenir en dernier ressort dans d'autres circonstances (vacance liée au décès du locataire, frais de procédure, etc.) qui ont engendré un coût pour les propriétaires. Ce fonds concerne les logements gérés en mandat de gestion par une AIVS® (ou AIS), dans le cadre de la politique de l'État en matière d'intermédiation locative sociale.

D'autre part, la Fapil, en tant qu'union régionale, siège au CRHH. Les associations adhérentes participent ainsi à la coordination des interventions des différents acteurs de la politique territoriale en matière d'hébergement et de logement. Elles contribuent aux travaux, apportent leur connaissance des situations de terrain et contribuent à faire évoluer les politiques publiques.

Initiatives locales

Dès son lancement, la Fapil s'est impliquée dans la mise en œuvre du Plan pour en renforcer les dispositifs et pour soutenir l'ensemble des adhérents. Forte de son expertise, la Fapil s'est vue confiée ces dernières années plusieurs missions d'appui par l'État aux échelles nationale et locale.

En Île-de-France

Nos adhérents franciliens sont depuis longtemps investis dans l'intermédiation locative via les dispositifs « Louez Solidaire et sans risque » à Paris et Solibail sur le reste de la région.

Aux côtés d'acteurs majeurs de l'action sociale parisienne, la Fapil est membre des comités de pilotage et de suivi du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion pour les années 2022 à 2026, plan partenarial porté par la Ville de Paris visant à développer une série d'actions à destination des personnes en situation d'exclusion, de vulnérabilité et de précarité. Lors de la conception du Pacte, la Fapil a particulièrement porté deux propositions : un renforcement de l'interconnaissance et du dialogue entre les acteurs parisiens signataires du Pacte, afin notamment d'améliorer la connaissance des dispositifs et favoriser les orientations, et une meilleure coordination des dispositifs d'accompagnement, notamment au logement (AVDL, ASLL, etc.), afin de garantir aux personnes des parcours sans rupture et adaptés à leur situation. Un bilan de la première année de mise en œuvre a été fait à l'été 2023.

La Fapil est un membre actif de l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (AFFIL), un espace de mise en réseau et de rencontres, qui participe au décloisonnement et à la fluidité entre les secteurs de l'hébergement et du logement et favorise le développement des coopérations entre les acteurs franciliens.

Dans le Grand Est

À partir de 2022, la Fapil a accompagné la DREETS Grand Est dans le cadre de la mise en œuvre de l'IML 77. D'abord, à travers une mission d'aide à la réalisation d'un état des lieux de l'IML sur le territoire permettant d'objectiver la diversité des modalités de l'IML dans la région et d'identifier les axes d'amélioration et besoins en fonction des territoires. En 2023, sur la base de cette analyse, la Fapil a mené une mission de soutien à la création d'un fonds de sécurisation mutualisé régional pour conforter l'intermédiation locative sur le territoire et renforcer l'argumentaire

auprès des bailleurs privés. Le dispositif a été lancé en 2024, et la Fapil continuera à siéger au sein du Copil du dispositif afin d'apporter son expertise.

En région PACA

En 2023, la Fapil a conduit une étude sur la mise en œuvre de l'IML à l'échelle de l'ensemble de la région pour la DREETS PACA. Ce travail a permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'IML financé par l'État avec la mise en lumière de pratiques différentes en fonction des départements. L'étude a, par ailleurs, fourni une photographie du parc de logements captés via ce dispositif – parc privé / parc social, mandat de gestion / sous-location, typologie, localisation, etc. – et des ménages logés dans ce parc. Cette étude a nourri les réflexions de la DREETS et des partenaires locaux sur le déploiement du plan Logement d'Abord sur le territoire et devrait donner lieu à l'ajustement de certains dispositifs.

Partenaires

La Fapil a toujours cherché à développer des relations constructives avec d'autres réseaux et partenaires, pour peser davantage auprès des décideurs publics.

Les Acteurs du logement d'insertion



En 2023, notre alliance au sein des Acteurs du logement d'insertion (ALI), avec Soliha, l'Unafo et l'Unhaj, a été très active dans la participation aux débats publics concernant le logement d'insertion et dans la valorisation des actions des 800 adhérents des ALI.

Les ALI ont publié une étude sur la qualité des espaces collectifs des pensions de famille, réalisée par l'atelier d'urbanisme et de design social *Approches !*. L'étude conçue prend la forme d'un cahier de recommandations pour aménager et mettre en place une dynamique collective dans les espaces communs, à adapter au contexte de chaque pension de famille.

Les ALI ont organisé plusieurs journées territoriales en 2023 pour réunir adhérents et partenaires locaux. Une journée en Seine-Maritime a réuni le 26 septembre de nombreuses personnes ainsi que le SIAO, CLLAJ, DDETS, DDTM et le conseil départemental pour partager enjeux et expériences autour des partenariats au service des territoires, des parcours et du développement IML jeunes en centre ancien.

À Lyon, le 19 décembre, une journée d'échange a été organisée sur le lien entre SIAO et logement d'insertion dans le contexte du déploiement du nouveau volet du Plan Logement d'Abord, et sur sa mise en œuvre. Les participants étaient de divers horizons : adhérents de nos différents réseaux, personnels des SIAO de la région Auvergne-Rhône-Alpes (directions et référents logements accompagnés / d'insertion / jeunes), services locaux de l'État, coordinateurs Logement d'Abord des territoires en mise en œuvre accélérée.

Au niveau national, les ALI ont réuni l'ensemble des acteurs locaux et nationaux de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) pour une journée, le 9 novembre 2023 à la Cité de Refuge (Paris) : professionnels et bénévoles des organismes MOI de nos quatre réseaux, partenaires et financeurs nationaux (CDC, Anah, CGLLS, État, etc.). La rencontre a été très appréciée pour les échanges de qualité autour du bilan des 15 ans après la loi MoIle, des actions de la MOI en faveur des plus précaires, et des enjeux liés à l'amélioration de l'habitat et de rénovation du patrimoine.



Le Collectif des Associations Unies



La Fapil participe au Collectif des Associations Unies (CAU) qui rassemble 41 associations et fédérations d'envergure nationale pour lutter contre le mal-logement. Durant l'année 2023, le CAU s'est mobilisé à différents temps pour alerter sur les politiques sociales prévues ou mises en place par le gouvernement, notamment dans le cadre du projet de Loi de Finances 2024.

Au sein de ce collectif, la Fapil porte la voix du logement d'insertion, valorise et défend les activités portées par ses adhérents.

La Feantsa



La Fapil est membre de la Feantsa, fédération européenne pour lutter contre le sans-abrisme et qui milite pour une mobilisation des pouvoirs publics à l'échelle internationale.

Centre de formation

La diversité des actions des membres de la Fapil présente de nombreux défis, dans un environnement en constante évolution. La fédération s'efforce de renforcer les compétences et les savoir-faire de son réseau en proposant une gamme complète de formations. Ces dernières sont essentielles pour appréhender les changements dans nos domaines d'intervention, répondre également aux besoins spécifiques où les compétences sont très ciblées, notamment en termes de mobilisation de logements, de gestion adaptée, d'accompagnement social lié au logement, et de production sociale. À cette fin, la fédération a développé depuis 2017 des formations articulées autour de quatre domaines principaux :

- l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes ;
- mettre en œuvre une gestion locative adaptée :
- mieux appréhender les relations avec les personnes accueillies ;
- produire des logements en Maîtrise d'ouvrage d'insertion.

Le catalogue de formations est conçu pour satisfaire aux exigences de formation continue imposées par la loi Hoguet aux Agences Immobilières à Vocation Sociale, en les adaptant spécifiquement à leur domaine d'intervention.

En 2023, la Fapil a organisé 50 sessions de formation, la majorité est dispensée en inter, la fédération souhaitant promouvoir l'interconnaissance et les échanges de pratiques via les temps de formation.

488 Stagiaires formés, issus de 168 structures



50Sessions
de formation réalisées (dont 11 en intra)



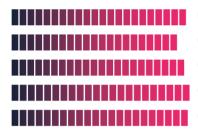
29% de formations à distance



3U Formateurs différents



Les formations délivrées recoivent un retour très positif de la part des stagiaires :*



- 97 % de satisfaction générale
 - **92** % de satisfaction quant aux réponses aux attentes des stagiaires
 - **96** % des stagiaires estiment avoir atteint leurs objectifs pédagogiques
 - **99**% de satisfaction quant à la qualité des interventions
 - **98** % de satisfaction quant à la qualité de l'organisation des formations

La Fapil s'engage à renouveler tous les ans son offre en proposant de nouvelles thématiques, au plus près des actualités du secteur et des besoins qui nous sont remontés. Ainsi pour 2023, le centre de formation proposait des nouvelles formations concernant le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs, les diagnostics immobiliers et leurs conséquences locatives, ou encore la gestion des charges récupérables.



La Fapil est certifiée Qualiopi depuis 2021, certification renouvelée chaque année depuis, preuve du professionnalisme de son centre de formation.

^{*} Données issues des questionnaires de satisfaction à chaud des formations 2023. Le taux de satisfaction correspond aux retours satisfaits et très satisfaits.

Communication

Consciente que la lutte contre le mal-logement se joue également sur la mise en valeur des actions de terrain, la Fapil mène des actions de communication ciblées auprès de diverses cibles. Grâce aux données nombreuses et fiables de son enquête annuelle auprès de ses adhérents, nous produisons régulièrement des plaquettes et des brochures pour informer les pouvoirs publics sur les avantages d'un soutien franc en faveur d'initiatives locales du Logement d'Abord. De plus, nos communications sensibilisent les propriétaires bailleurs aux solutions mises en œuvre par nos adhérents pour leur permettre de louer solidaire.

Publications

Pour un contrat au service de l'accompagnement : synthèse des groupes de travail 2022

Dans le cadre des groupes de travail accompagnement de 2022, les équipes sociales des adhérents de la Fapil ont choisi de réinterroger la place et le rôle du contrat dans leurs accompagnements au logement. Après avoir exploré les fondements et limites du contrat lors d'une première session, les participants ont creusé ces questionnements à travers des sessions exploratoires mobilisant différentes méthodes (débats, jeux de rôles, théâtre forum). Une dernière séance a permis d'échanger sur les aspects juridiques du contrat ainsi que sa rédaction et son usage au regard de l'éthique professionnelle. La fédération publie la synthèse de ces travaux, qui ont conduit à questionner le sens du contrat en travail social, de l'implication des personnes accompagnées, mais aussi de l'utilisation du contrat durant l'accompagnement proposé par les associations. La première partie du document est dédiée aux enjeux théoriques et éthiques ayant guidé les groupes de travail, et la seconde a vocation à outiller les adhérents dans leurs questionnements pratiques.

Soucieuse d'outiller ses adhérents, la fédération met ce document de référence à leur disposition, pour une mise en place efficace de contrats d'accompagnement au bénéfice des ménages accompagnés.

https://tinyurl.com/livret-contrat-accompagnement



Enquête auprès des ménages accompagnés : quelles perceptions et quels ressentis de l'accompagnement social à domicile ?

Accompagner les ménages en matière de logement, c'est ambitionner d'apporter une aide adaptée et souple à des personnes qui en expriment, plus ou moins explicitement, le besoin. De fait, l'accompagnement proposé fait donc appel à de multiples compétences car, bien qu'il soit spécifiquement tourné vers le logement, il inclut nécessairement plusieurs aspects de la personne : sa santé, sa situation professionnelle et économique, sa situation administrative, sa situation familiale.

Parmi les modalités d'intervention, la rencontre au domicile occupe une place centrale dans l'accompagnement au logement. Lorsque la personne reçoit chez elle, les valeurs de proximité, de disponibilité, de respect et d'écoute portée par l'éthique professionnelle en travail social, sont remises au centre de la relation d'accompagnement.

Si le domicile induit pour l'intervenant social une réflexivité sur sa pratique et sa posture, qu'en est-il de la personne accompagnée ? Comment l'appui apporté et travaillé au sein de leur foyer est-il perçu par les ménages ?

Cette étude interroge les personnes accompagnées par les associations de notre réseau afin de recueillir leurs perceptions et ressentis sur cette modalité d'accompagnement.



https://tinyurl.com/enquete-menages-accompagnes

Guide Communication AIVS®

La Fapil a produit, grâce à un groupe de travail dédié, un Guide de stratégie communication pour outiller et accompagner les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) dans la mise en œuvre d'actions de communication.

Les ambitions en matière de développement du parc privé à vocation sociale appellent à l'élaboration de stratégies de communication efficaces par les AIVS®. Il s'agit d'un levier essentiel de mobilisation de nouveaux propriétaires privés intéressés par la location solidaire mais aussi auprès de potentiels nouveaux partenaires.



https://tinyurl.com/guide-comm-aivs

Outre le guide d'appui aux AIVS®, la Fapil a réalisé deux vidéos, à destination des partenaires et des propriétaires privés :

Les Agences Immobilières à Vocation Sociale, partenaires des pouvoirs publics



https://tinyurl.com/video-aivs-partenaires

Vous avez un logement à louer ? Découvrez les Agences Immobilières à Vocation Sociale



https://tinyurl.com/video-aivs-bailleurs

Presse

La Fapil est régulièrement relayée par des médias spécialisés, notamment AEF, grâce à des communiqués de presse sur l'actualité de la fédération : adhésion de nouvelles associations, publication de brochures et livrets thématiques, ou encore plaidoyers de politiques publiques.

Exemple : Interview de notre Déléguée générale https://www.aefinfo.fr/de-peche/700889

Réseaux sociaux

La Fapil est active sur deux plateformes de réseaux sociaux d'importance : LinkedIn et Twitter. Ces comptes, régulièrement animés, permettent à la Fapil de diffuser à un public professionnel les actualités et informations de la fédération et de ses adhérents, de mettre en valeur auprès des pouvoirs publics les initiatives des adhérents, et de contribuer à peser en faveur du Logement d'Abord.

Nous vous invitons à nous suivre!









Site internet

Le site web www.fapil.fr est régulièrement mis à jour afin de valoriser les actualités et actions de la fédération et de ses adhérents. Vous pouvez v retrouver toutes nos publications, initiatives et retombées médias. Une interface de recrutement est à la disposition de nos adhérents pour diffuser les offres d'emploi de notre réseau. Plus d'informations : quentin.laudereau@fapil.fr

Newsletters

La Lettre d'information aux adhérents est une newsletter mensuelle, réservée aux adhérents et délivrant des informations et actualités sur le secteur du logement d'insertion.

La Lettre d'actualité externe, bimestrielle, est destinée aux pouvoirs publics, institutions et à nos partenaires associatifs, et met en avant les actualités et initiatives des adhérents et de la fédération.

Pour recevoir ces Lettres, contactez notre Chargé de communication : quentin laudereau@fapil.fr

Organisation

Le Conseil d'administration

- Adages
- · AGIS 06
- · AIVS 80
- · AIVS du Nord
- · AIVS Objectif Logement
- · AIVS Soligone
- · AIVS Tandem Immobilier
- · ALEOS
- · ALIS
- · Alpil
- · Ampil
- · Appuis
- · ASL
- · Cap Habitat
- · Entre2Toits

- · Evelyne Guerraz
- Freha
- · GCS Galilé
- · GRAAL
- · Habitat et Humanisme IDF
- · HH Gestion Alsace
- · IS 62
- · L'Aclef
- · La Clef 43
- · Logiah
- · Néma Lové
- · Fapil AuRA
- · Réhabail
- · Un Toit Pour Tous

Le Bureau

- · Président : Thierry Debrand (Freha)
- Vice-Président : Olivier Desrousseaux (GRAAL)
- Vice-Présidente : Sarah Folléas (Alpil)
- Trésorière : Aurore Pesenti (AIVS Soligone)
- Trésorier adjoint : Guillaume Crohem (AIVS du Nord)

- Secrétaire : Jean-Louis Auriau (Objectif Logement)
- Membre : Sébastien Dassonville (APPUIS)
- Membre : Jean-François Déral (Néma Lové)
- · Membre : Evelyne Guerraz (Alpil)
- Membre : Jean-Paul Preynat (La Clef 43)

L'équipe

Elsa Garros Chargée de mission « Maîtrise d'ouvrage d'insertion »

Farida Azzouz Chargée de mission « Ingénierie du Centre de formation »

Camille Régis Déléguée générale

Yoann Hommel-Idiri Chargé de mission « Réseau des AIVS® » & « Gestion locative adaptée »



Lydia Le Moal Assistante de gestion et de direction

Emma Rioux Chargée de mission « Métiers de l'accompagnement » et « Accès aux droits »

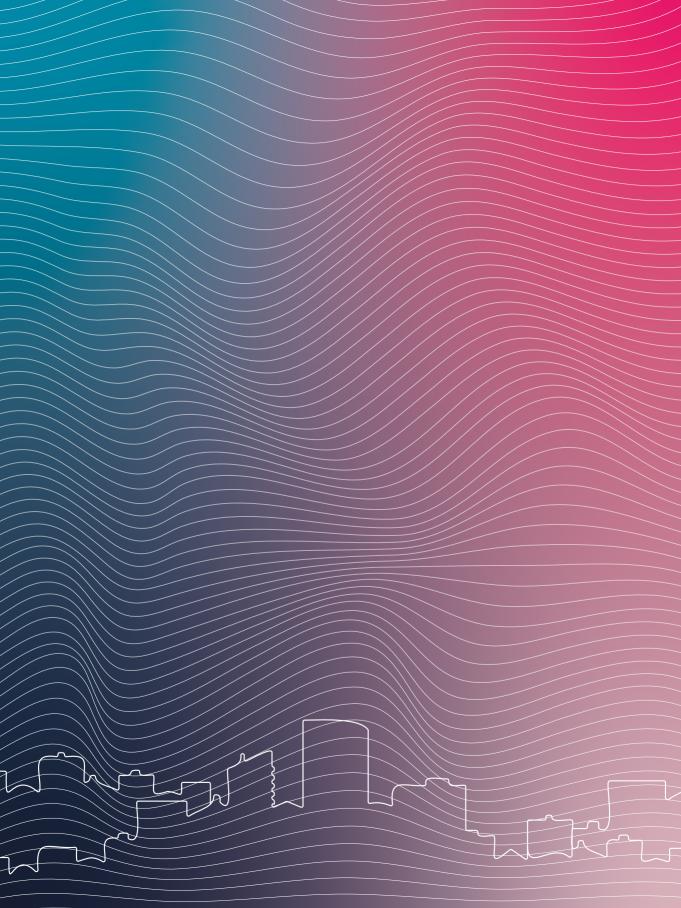
Quentin Laudereau Chargé de communication Adèle Ibarboure Juriste

En 2023 : Pauline Maisondieu, Déléguée générale adjointe ; Cécile Honigman, Chargée de mission Métiers de l'accompagnement et Réseau Île-de-France ; Justine Gineste, Chargée de mission Ingénierie du Centre de formation & Veille juridique ; Valentine Thomas, Chargée de mission Maîtrise d'ouvrage d'insertion.

L'équipe en Auvergne-Rhône-Alpes

Emilie d'Araquy Marine Polycarpe Matthieu Hericher Chargée d'animation Déléguée régionale Chargé de mission





- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- > produire des logements de qualité et abordables :
- > et assurer une Gestion locative adaptée.

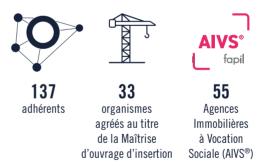
Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement.

Depuis plus de 35 ans, la Fapil réunit des associations qui sont engagées sur le terrain auprès des personnes mal-logées et qui mettent en œuvre les principes du Logement d'Abord.



6, avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris contact@fapil.fr www.fapil.fr





Avec le soutien : du Ministère chargé du logement, de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).